

Maître Marie-Yvonne LAFAIX-GUYODO, Avocat au Barreau du Val d'Oise
demeurant 13 quai Bucherelle, 95300 PONTOISE, **Tél. : 01 30 30 50 82**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES LE MARDI 06 DECEMBRE 2022 à 14 Heures

Au Tribunal Judiciaire de PONTOISE, Cité Judiciaire, 3 rue Victor Hugo, salle 11,
EN UN LOT, au plus offrant et dernier enchérisseur, du lot ci-après désigné.

Dans un ensemble immobilier sis **à GARGES-LES-GONESSE (95140)**

9, 11 et 13 avenue de la Commune de Paris. Cadastéré section BA numéro 25 lieudit « 9 avenue de la Commune de Paris Les Hautes Bauves », pour 38 ares 17 centiares.

Et plus précisément : **11 avenue de la Commune de Paris**

LOT N° 67 : Au septième étage, première porte gauche en sortant de l'ascenseur,

UN APPARTEMENT de quatre pièces principales, sur façade Est, portant le numéro 273 et comprenant selon procès-verbal de constat de description dressé le 16 janvier 2020 par Maître Thierry PLOUCHART, Huissier de Justice associé à LOUVRES (95) : une entrée avec penderie, une pièce de séjour, deux chambres, une pièce à usage de bureau, une cuisine, un débarras, un couloir de distribution avec penderie et placards, une salle de bain, un w.-c.

SURFACE privative (Loi Carrez) : **80,20 m²**. Et les 1.251/112.000^{èmes} des parties communes de l'immeuble.

► **Les lieux seraient INOCCUPES et faiblement meublés (à vérifier lors de la visite)**

Cette vente a lieu **à la requête du Syndicat des Copropriétaires de la Résidence LE PETIT ROSNE 9 à 13 avenue de la Commune de Paris, 95140 GARGES-LES-GONESSE**, représenté par son Administrateur provisoire, Maître Béatrice DUNOGUE-GAFFIE, demeurant à PARIS (75010), 23 rue d'Hauteville, en vertu d'une ordonnance rendue par Monsieur Le Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de PONTOISE (Val d'Oise) le 23 avril 2018, prorogée par ordonnances du 24 mai 2019, du 23 avril 2021 et du 15 avril 2022. Ayant pour Avocat Maître Marie-Yvonne LAFAIX-GUYODO, Avocat au Barreau du Val d'Oise.

MISE A PRIX : 20.000 Euros (Vingt mille euros)

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente

Consignations pour enchérir : 3.000 euros et 12.000 euros par chèques de banque à l'ordre de la CARPA . Se munir d'une pièce d'état civil ou d'un extrait Kbis récent.

Les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau du Val d'Oise.

Fait et rédigé à PONTOISE (95), le 7 octobre 2022 - Signé : Maître Marie-Yvonne LAFAIX-GUYODO

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

- Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de PONTOISE où il a été déposé sous la Référence Greffe 20/00056.

- A **Maître Marie-Yvonne LAFAIX-GUYODO**, Avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 13 quai Bucherelle, 95300 PONTOISE - **Tél. : 01 30 30 50 82**

Sur les lieux pour visiter le JEUDI 24 NOVEMBRE 2022 de 14 h 00 à 14 h 45.
